



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Personnels enseignant du premier degré

Personnel enseignant du second degré

Personnel non enseignant

DEMANDE D'AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE

A remplir par l'intéressé(e)		Date :
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
Pièce(s) justificative(s)		
Nom Prénom :	Motif :	
Etablissement :	
Grade/Discipline :	
Fonctions :	
Lieu :	Signature :	
Période d'absence du service : du..... au		
VISA du Directeur d'école		
OBSERVATIONS EVENTUELLES :	Date : Signature et Cachet :	
Un travail à distance est organisé OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
AVIS DE L'IEEN OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT		
<input type="checkbox"/> OUI avec mise en place d'un travail à distance	Date : Signature et Cachet	
<input type="checkbox"/> OUI avec récupération des heures (fournir un tableau de récupération des heures)		
<input type="checkbox"/> OUI sans traitement		
<input type="checkbox"/> NON		
OBSERVATIONS EVENTUELLES :		
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		
<input type="checkbox"/> OUI avec mise en place d'un travail à distance	Date :	
<input type="checkbox"/> OUI avec récupération des heures (fournir un tableau de récupération des heures)	Observations :	
<input type="checkbox"/> OUI sans traitement		
<input type="checkbox"/> Défavorable		
NB : Il est rappelé que les éléments de la rémunération des agents en fonction en Polynésie française au regard de l'indexation, sont fixés par des textes réglementaires. Par conséquent, le maintien de l'indexation de votre rémunération sera examiné par le Vice-rectorat dès lors que vous êtes hors de la Polynésie française.		
DECISION DU DIRECTEUR GENERAL		
ACCORD <input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> avec traitement intégral	du au	
<input type="checkbox"/> avec mise en place d'un travail à distance	du au	
<input type="checkbox"/> avec traitement sous réserve de récupération des heures	du au	
<input type="checkbox"/> sans traitement	du au	
REFUS <input type="checkbox"/>		
Date :	Le directeur général de l'éducation et des enseignements,	
Thierry DELMAS		